



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

timbres

Question écrite n° 25382

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de Mme la ministre déléguée à l'industrie sur le programme d'émission des timbres commémoratifs pour l'année 2004. Elle lui demande de lui communiquer le programme d'émission pour l'année 2004 et les orientations éventuelles pour les années à venir.

Texte de la réponse

Les émissions de timbres-poste sont groupées en programmes philatéliques annuels dont la composition est fixée par arrêté ministériel au cours de l'année précédant celle de leur exécution et après avis de la commission des programmes philatéliques qui opère une sélection parmi toutes les suggestions reçues. Ces programmes sont structurés en plusieurs séries : artistique, nature, touristique, commémoratif et divers, personnages célèbres, collection jeunesse, poste aérienne. Le programme philatélique pour l'année 2004 a été fixé par arrêté du 24 juillet 2003. Cet arrêté a été publié au Journal officiel du 2 août 2003 (page 13332). Il n'est pas possible pour le moment de donner les orientations pour les années à venir car les demandes sont tous les ans extrêmement nombreuses et il appartiendra à la commission de les sélectionner au regard de la nécessaire limitation des émissions.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25382

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : industrie

Ministère attributaire : industrie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 septembre 2003, page 7395

Réponse publiée le : 27 octobre 2003, page 8233